

À propos du dernier article de D. Turner

Alain Testart

Volume 5, numéro 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006020ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006020ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Testart, A. (1981). À propos du dernier article de D. Turner. *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 249–251. <https://doi.org/10.7202/006020ar>

LÉVI-STRAUSS C.

1958 *La vie familiale et sociale des Indiens nambikwara*. Paris: Institut d'Ethnologie.

1962 *Tristes tropiques*. Paris: Plon.

Pierre Beaucauge
Université de Montréal

À propos du dernier article de D. Turner

L'article publié par D. Turner dans le dernier numéro de ce journal (4, 3: 3-27) m'a laissé quelque peu perplexe. Je me demande encore en quoi cette lecture peut nous faire progresser dans la compréhension des sociétés australiennes. Prenons par exemple une question qui se pose à quiconque s'intéresse aux chasseurs-cueilleurs : pourquoi les Australiens ont-ils des clans, pourquoi l'unilinéarisme est-il tellement prédominant dans leur organisation sociale et dans leur idéologie, et pourquoi en va-t-il différemment chez d'autres peuples chasseurs-cueilleurs comme les Cris par exemple ? À cette question, Turner (p. 11) répond : « À mon avis, le choix d'un arrangement ou l'autre est purement arbitraire ... » Les mots « choix » et « arbitraire » sont certainement importants dans la pensée de Turner, puisqu'ils reviennent à la fin du même paragraphe (« un choix par ailleurs arbitraire »). Cette réponse, si c'en est une, me semble plutôt de nature à évacuer le problème. Peut-être, selon Turner, les sociétés sont-elles des entités dotées de libre arbitre qui *choisissent arbitrairement* entre deux solutions idéales possibles : une telle optique procède d'un idéalisme assez désuet. Peut-être, l'organisation sociale des Australiens résulterait-elle d'un pareil choix; celle des Cris résulterait d'un autre. En tout cas, Turner a choisi ce type d'explication : laissez-moi espérer qu'on peut en choisir un autre.

Un des aspects les plus étonnants de l'article du Turner est certainement la facilité déconcertante avec laquelle les démonstrations sont présentées, en laissant de côté des objections évidentes et les travaux classiques qui vont à l'encontre de la thèse défendue. Turner écrit (p. 5) : « En examinant de près la situation des types classiques d'organisation en Australie (figure 2), on constate qu'il n'existe aucune corrélation entre la forme d'organisation adoptée et son contexte écologique ou démographique ». Je dirais qu'on ne « constate » aucune corrélation *évidente*, mais quiconque connaît un tant soit peu les statistiques et parle de corrélation entre deux phénomènes dans un sens rigoureux sait qu'une corrélation n'est pas toujours évidente, et que de toutes façons elle ne peut être établie ou démentie avec quelques cas cités en exemple. Il y a en Australie plus de 500 groupes, aussi lorsque j'examine, même « de près », les 6 exemples de la figure 2, je ne « constate » rien du tout. Tout au plus voit-on qu'il n'y a pas de correspondance stricte entre un ordre de phénomène et un autre, ce qui est banal en sciences humaines. Si on cherche une corrélation, il faut travailler sur un échantillon plus grand. Précisément, Yengoyan (1968) a déjà tenté un travail en ce sens, et il a fait apparaître une corrélation entre aridité et nombre de classes matrimoniales. Alors, je reste perplexe, je ne dis pas que le travail de Yengoyan ne puisse être critiqué : on peut ajouter des données, on peut contester les critères retenus, etc. Mais ce qui est impossible c'est de passer sous silence ce travail, ou de penser le réfuter en quelques mots. Ce qui étonne également dans les formulations de Turner c'est leur assurance : « on constate... », « l'étude ... n'a pas suffi à révéler la moindre corrélation ... ». Il est sûr que Turner n'a pas trouvé

de corrélation (il est très difficile de trouver quelque chose qu'on ne cherche pas); mais cet échec ne peut suffire à convaincre qu'on ne puisse en trouver. Et s'il arrive qu'on en trouve une ce ne sera certes pas entre deux termes aussi généraux que « forme d'organisation » et « contexte écologique ou démographique ». Le problème est plutôt de chercher dans chaque ordre de phénomène quels pourraient être les éléments pertinents. J'ai bien peur que l'argument de Turner ne repose en fin de compte que sur notre ignorance et notre incapacité actuelle : on ne peut pas expliquer, donc il s'agit de « choix arbitraire » ou encore de « mode ».

La façon dont Turner traite du rapport entre écologie-économie et organisation sociale me semble aussi énigmatique quand il prétend trouver une relation positive entre les deux ordres que lorsqu'il affirme l'inexistence de toute corrélation. Je veux parler de ce qu'il appelle la « matrice écologique et économique ». La question est centrale dans son raisonnement puisque c'est la considération de cette matrice qui lui permet de dire que « chacune des diverses configurations australiennes est toujours à la fois gagnante et perdante » et de conclure à « l'interchangeabilité de ces configurations sociales ». Je voudrais bien saisir cette articulation entre écologie-économie et organisation sociale. Mais quand je lis « selon cette matrice, donc, un patri-groupe Aranda a accès à plus de territoires qu'un patri-groupe Kariera, ... », dès cette première proposition, je ne suis plus sûr de comprendre. Ce que je crois pouvoir reconstituer du raisonnement de Turner peut se résumer ainsi : 1^o l'accès aux territoires des patri-groupes est régi par les relations d'affinité matrimoniale (p. 13), 2^o le nombre d'unités (« patri-groupes » ou « groupes de fraternité ») est de 2 pour les Kariera et de 4 pour les Aranda; chez les premiers chaque unité a des relations de mariage avec une seule autre unité, chez les seconds avec les deux autres (figure 1), 3^o donc chaque unité Kariera a accès à un seul territoire (en plus du sien propre) tandis qu'une unité Aranda a accès à deux. C'est seulement ainsi que je peux comprendre la conclusion « un patri-groupe Aranda a accès à plus de territoires qu'un patri-groupe Kariera ». Seulement ce raisonnement ne peut être tenu qu'en sautant allégrement au-dessus de plusieurs problèmes qui peuvent tous se ramener à un seul : l'impossibilité de déduire a priori du modèle théorique des échanges matrimoniaux des conséquences écologiques ou économiques sans étudier concrètement les conditions écologiques ou économiques réelles dans lesquelles ces échanges fonctionnent. Trois objections immédiates viennent à l'esprit. Premièrement : qu'une unité ait accès aux territoires de deux autres unités au lieu d'une seule ne peut signifier qu'elle a accès à plus de territoires que si les territoires des différentes unités sont sensiblement de même taille et de même richesse, ce que nous n'avons aucune raison de supposer : du nord tropical au centre aride les variations écologiques sont extrême, de même, d'une région à l'autre, les variations des dimensions des territoires des tribus et des patri-groupes sont très grandes. Deuxièmement : l'accès aux territoires voisins ne semble pas être régi par une loi aussi rigide que Turner veut bien le dire; on trouve des exemples d'accès aux territoires de divers parents, et il suffit de rappeler le sens pratique et le thème de la flexibilité de l'organisation sociale des chasseurs-cueilleurs pour penser que, si l'accès à d'autres territoires était nécessaire, des mécanismes divers auraient été mis en place pour permettre cet accès. La troisième raison est la plus évidente, bien qu'elle puisse paraître autrement à ceux qui ne sont pas familiers avec l'organisation sociale australienne. Les modèles théoriques des échanges matrimoniaux Kariera et Aranda mettent en jeu 2 ou 4 unités échangeantes, que Turner dénomme « groupes de frères » : dans la terminologie classique de l'anthropologie de l'Australie, ce sont les deux moitiés des Kariera et les quatre semi-moitiés des Aranda. Or chacune de ces moitiés ou semi-moitiés comprend plusieurs patriclans ou « patri-groupes ». Le modèle théorique matrimonial des Kariera spécifie qu'un patri-groupe d'une moitié ne peut trouver son conjoint que dans un patri-groupe de l'autre moitié; mais il ne spécifie pas lequel. Si bien qu'un patri-groupe Kariera peut avoir des échanges matrimoniaux avec un nombre quelconque de patri-groupes (nombre inférieur ou égal au nombre de patri-groupes de la moitié d'en face) : ce nombre ne peut être déduit du modèle. Il en va de même pour les Aranda chez lesquels chaque semi-moitié comprend plusieurs

patri-groupes. Il n'y a donc aucune raison a priori pour qu'un patri-groupe Aranda ait accès à un plus grand nombre de territoires de patri-groupes que chez les Kariera : pour savoir si tel est bien le cas, il faudrait étudier les mariages réels entre les individus des différents patri-groupes.

Dans sa conclusion, Turner se lance dans une longue diatribe contre les « évolutionnistes » et autres anthropologues qui ont tous milité d'une façon ou d'une autre pour une approche plus concrète des sociétés. Il parle de « leur accablante influence mondiale sur les études des sociétés de chasseurs-collecteurs ». Ce qui est « accablant » c'est que leur influence ait été si faible qu'on puisse encore parler de l'écologie ou de l'économie avec si peu de sérieux.

RÉFÉRENCE

YENGOYAN A.A.

1968 « Demographic and Ecological Influences on Aboriginal Australian Marriage Sections », in Richard B. Lee et Irvén DeVore (éds.), *Man the Hunter*, Chicago: Aldine, pp. 185-199.

Alain Testart
C.N.R.S. Paris

INFORMATIONS

- ♦ La *Commission des droits de la personne du Québec* s'intéresse depuis quelques années au respect des droits des Amérindiens du Québec. Pour attirer l'attention des gouvernements, de l'opinion publique et des spécialistes, elle a récemment tenu une conférence de presse à Sept-Îles (le 10 septembre 1980) et une rencontre de presse à Montréal (le 11 septembre 1980). Cette intervention faisait suite à des plaintes déposées par le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) et par la Ligue des Droits et Libertés de Montréal, concernant les droits de chasse et de pêche des Amérindiens au Québec.

Très soigneusement préparée, cette intervention s'est appuyée sur plusieurs rapports commandés par la Commission :

- *Chasseurs sportifs vs chasseurs de subsistance. L'image de l'amérindien dans les chroniques de chasse et pêche des grands journaux francophones du Québec*, par Sylvie Vincent. 83 p., déc. 1979.
- *La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones du Québec. Essai de synthèse*, par Marc Voinson. 97 p., mai 1980.
- *Les droits des Amérindiens, des Inuit et des Métis : améliorer la qualité du débat. Commentaires de la Commission des Droits de la Personne du Québec*. Préparé par Serge Bouchard et Pierre Lepage. 32 p., août 1980.